
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Cinquième réunion du réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS)

REMPEC/WG.53/1
23 décembre 2022
Original : anglais

Floriana, Malte, 22-23 février 2023

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

de la cinquième réunion du réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) qui se tiendra dans les locaux du REMPEC à Floriana, Malte du mercredi 22 février au jeudi 23 février 2023

La réunion débutera le mercredi 22 février 2023 à 9 h

Ouverture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Projet de procès-verbal commun d'observation / de constatation de pollution en mer par les hydrocarbures
3. Projet de décision en vue d'appliquer des critères pour un niveau minimum commun des amendes pour chaque infraction prévue dans les annexes de MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone
4. Modalités de création et de fonctionnement éventuels d'un « Fonds bleu » régional, y compris au niveau de la gouvernance et du financement
5. Mise en place d'une base de données du MENELAS sur les rejets illicites de substances polluantes par les navires en Méditerranée
6. Coopération avec d'autres organisations régionales et internationales
7. Élection du président pour l'exercice 2024-2025
8. Travaux et réunions à venir
9. Questions diverses
10. Conclusions et recommandations

Clôture de la réunion